

Réunion des parents

Classe de 3ème

Prépa-métiers

le 14/09/2024

J M BIENVENU

1) Mise en place des stages

2) Déroulement des stages

3) La découverte professionnelle

4) Le parcours avenir

5) Entretiens et suivi

6) La mini-entreprise

1) Mise en place des stages

La découverte des métiers et des formations permet d'ouvrir les horizons :

plusieurs champs professionnels sont abordés, que ce soit lors des séquences de découverte des métiers et des formations au lycée ou bien lors de visites, séquences d'observation, stages d'initiation voire d'application réalisés en entreprise, administration ou association.

Les milieux professionnels découverts relèveront d'au moins deux secteurs professionnels différents.

La réflexion, puis le choix par l'élève des parcours de formation auxquels il aspire se construisent avec l'équipe pédagogique dans tous les moments de la formation. Elle pourra être également renforcée au cours des heures d'accompagnement personnalisé.

L'élève doit faire des stages dans au moins deux secteurs différents.

Dates des 4 périodes de stage durant l'année :

il s'agit d'une découverte des métiers afin de faire un choix pendant l'année. (il ne s'agit pas d'une spécialisation dans un métier)

Stage 1 de découverte du 18 au 22 novembre 2024 :

Stage d'observation afin de découvrir et explorer des activités professionnelles et des organisations d'un secteur.

Stage 2 d'initiation en milieu professionnel du 20 au 24 janvier 2025 :

Stage d'initiation afin de construire un projet personnel d'orientation en explorant des activités professionnelles et en participant à la réalisation de biens ou de services.

Stage 3 d'initiation en milieu professionnel du mars 2025 :

Stage d'initiation afin de construire un projet personnel d'orientation en explorant des activités professionnelles et en participant à la réalisation de biens ou de services. Stage support pour l'oral d'orientation.

Stage 4 d'initiation en milieu professionnel du mai 2025 :

Stage d'initiation afin de confirmer le projet personnel d'orientation. Il sera en relation avec la spécialité de bac professionnel ou de CAP envisagée.

Les conventions de stage



INSTITUTION NOTRE-DAME - CARENTAN
Ecole - Collège - Lycée Professionnel
43 rue Séblin 50500 CARENTAN 02.33.71.67.00

CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE

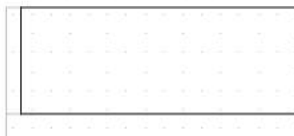
LA PRESENTE CONVENTION EST CONCLUE

Entre d'une part

L'entreprise : représentée par

En qualité de :

(cachet de l'entreprise)



Et d'autre part

L'Institution Notre-Dame de Carentan

Représenté par Madame Isabelle LOBEL

En qualité de chef d'établissement

ET CONVIENT DE CE QUI SUIVIT:

- L'entreprise accueille un élève en stage dans le but de lui permettre de découvrir les réalités du travail en milieu professionnel.
- Le (la) stagiaire, pendant toute la durée du stage, demeure sous statut scolaire. Il (elle) reste sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement de l'Institution Notre-Dame de Carentan. A ce titre, il (elle) est obligatoirement inscrit(e) à la sécurité sociale pour les accidents du travail et sa responsabilité civile est couverte par une assurance scolaire ou parentale. En dehors des horaires de stage figurant sur ce document, le (la) stagiaire n'est plus sous la responsabilité de l'entreprise d'accueil.
- Durant son stage, le (la) stagiaire est soumis(e) aux règles en vigueur dans l'entreprise d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires et de discipline. En cas de faute ou d'erreur grave, le responsable du stage dans l'entreprise est en droit de mettre fin au stage de l'élève après avoir prévenu le chef d'établissement de l'Institution Notre-Dame.
- Au cours du stage, le (la) stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération et les frais de nourriture, d'hébergement et de transport restent à sa charge.
- Les parents ou le représentant légal de l'élève ainsi que l'entreprise d'accueil recevront avant le début du stage un exemplaire de la présente convention.
- La présente convention est signée pour la durée de la période de stage sur temps scolaire ou pendant les vacances scolaires.

L'ELEVE

Nom - Prénom :

Date de naissance :

LE TUTEUR DANS L'ENTREPRISE

Nom :

Qualité :

DATE DE LA PERIODE DE STAGE: Du au

HORAIRES JOURNALIERS DE L'ELEVE

Jours	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	de à	de à
MARDI		
MERCREDI		
JEUDI		
VENDREDI		
SAMEDI		

Total hebdomadaire : (maximum 30 heures)

Durant le stage, l'élève ne sera pas amené à utiliser des machines ou des matériels présentant un caractère dangereux.

INTERVENTION D'UN MEMBRE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Au cours de la période de stage, un membre de l'équipe pédagogique peut être amené à rencontrer l'élève et/ou son tuteur dans l'entreprise en vue d'assurer un suivi de stage.

A le A le A Carentan, le
Le responsable du stage Le responsable légal de l'élève Le chef d'établissement de l'Institution Notre-Dame

Stage ou observation d'un jeune de moins de 16 ans : quelles sont les règles ?



Séquence d'observation au collège et au lycée

La séquence d'observation est obligatoire pour les élèves de 3e (stage de 3e). Sa durée maximum est d'1 semaine. Elle permet à l'élève de préparer son projet d'orientation.

Une séquence d'observation peut également être proposée, dans certains cas, aux élèves de 4e et aux lycéens. Elle s'ajoute alors à la séquence obligatoire de 3e.

L'élève peut, sous le contrôle de son tuteur, participer à des activités dans l'entreprise. Toutefois, il ne peut pas accéder aux machines, ni aux produits.

L'élève n'est pas rémunéré, mais une gratification: Indemnité versée par un employeur à son stagiaire peut lui être versée.

Stage d'initiation en milieu professionnel



Le stage est réservé aux élèves de plus de 14 ans.

- Il est organisé uniquement pour des élèves dont le programme d'enseignement prévoit une période de formation professionnelle.
- Chaque élève est suivi individuellement par un enseignant et un tuteur, membre de l'organisation d'accueil.
- Le stage permet à l'élève de découvrir différents milieux professionnels.
- Il s'adresse notamment à l'élève scolarisé en classe de 3ème "prépa-métiers".
- L'élève peut y effectuer des activités, et, sous surveillance, des travaux légers autorisés aux mineurs par le code du travail.
- En revanche, il ne peut pas accéder aux machines et aux produits interdits aux mineurs.

Avant 15 ans



- Le stage ne doit pas dépasser 7 heures par jour et 30 heures par semaine.
- Le repos est de 2 jours par semaine, si possible consécutifs.
- L'élève bénéficie des congés scolaires.
- Les horaires de stage doivent être compris entre 6h et 20h.

A partir de 15 ans



- Le stage ne doit pas dépasser 7 heures par jour et 35 heures par semaine.
- Le repos est de 2 jours par semaine, si possible consécutifs.
- L'élève bénéficie des congés scolaires.
- Les horaires de stage doivent être compris entre 6h et 20h.

2) Déroulement des stages :

a) Travail préparatoire réalisé par la famille de l'élève, et en découverte professionnelle :

- L'élève avec sa famille recherche une entreprise d'accueil et fait signer les conventions de stage.
- Un C V et une lettre de motivation seront réalisés et remis au professionnel tuteur de l'entreprise.
- Une fiche de stage est réalisée par l'élève pour informer son professeur référent du lieu, des dates, et des horaires du stage.
- Un livret de suivi de stage est édité pour le départ en stage.



2) Déroulement des stages :

b) Travail réalisé durant le stage en entreprise avec le professeur référent :

- Le professeur référent rend visite à l'élève ou prend contact avec le maître de stage de l'entreprise d'accueil pour les 4 stages.
- Le professionnel tuteur de l'entreprise complète une grille d'évaluation située dans le carnet.
- L'élève complète son carnet pendant le déroulement du stage et prépare son oral



2) Déroulement des stages :

c) Travail réalisé après le stage en entreprise.

- Chaque élève fera un compte rendu oral de son stage dans le cours du professeur référent.
- Le professeur référent évalue le carnet de stage.
- Mise à jour des CV et rédaction d'une lettre de remerciements



4) Parcours avenir :

Construction d'un projet d'orientation :

- La construction du projet d'orientation se fait à partir des stages et des visites d'entreprises.
- Des séances d'éducation à l'orientation seront organisées pendant les heures de découverte professionnelle et d'accompagnement personnalisé.
- Un outil numérique d'aide à l'orientation est mis en place .
- Chaque élève construira un dossier personnel d'orientation avec les documents de stage, les documents d'orientation et les fiches métiers.....



5) Entretiens et suivi :

- Le professeur référent s'occupe de l'avancée du projet d'orientation de l'élève
- Pour l'oral du DNB, l'élève peut présenter son parcours avenir. Il est interrogé sur la pertinence du parcours envisagé et sur ses connaissances des différents types de formation.



6) La mini-entreprise

Pendant plusieurs mois, les élèves de 3 Prépa-métiers vont créer leur entreprise avec pour but la conception, la mise en œuvre puis la commercialisation réelle d'un produit (bien ou service). Les jeunes s'organisent alors en équipe projet pour concrétiser leur idée.

Lien pour une présentation en vidéo :

<https://www.entreprendre-pour-apprendre.fr/mini-entreprise/parcours-mini-l>

Exemple de la mini entreprise 2023-2023 : Les citrouilleurs en herbe

Exemple de la mini entreprise 2023-2024 : les 18 Transformers

Utilisation d'EcoleDirecte :



Démonstration pour l'utilisation d'EcoleDirecte





**Bon travail à tous
et très bonne année scolaire !**

J M Bienvenu.

